

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>40</b>
<b>Présents</b>	<b>27</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>0</b>
<b>Votants</b>	<b>27</b>
<b>Exprimés</b>	<b>27</b>
<b>Pour</b>	<b>27</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20241127-DEL-2024-63-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2024  
Date de réception préfecture : 29/11/2024



### **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre le Comité syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Champnétery sous la présidence de **Laurent PAQUET**, Président.

Date de la convocation : 19 novembre 2024

#### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :**

**Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Carole BEN TOUMIA - Guillaume BONNETAUD Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Dominique LAUBARY - Hubert LEHMANN représenté par Danièle BAPT - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS représentée par Vincent LONTRADE - Françoise RIVET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2024-63**

#### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Président rappelle que le GR de Pays Monts et Barrages en Limousin a obtenu son homologation le 27 juin 2024. Compte tenu de cette homologation rapide, la phase de mise en œuvre du GR de Pays, initialement prévue en 2025, a été avancée. La réalisation du balisage par le Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Vienne a débuté dès cet été. Ces dépenses ont fait l'objet de décision modificative n° 1 prise lors du Comité syndical du 25 septembre 2024.

Le balisage étant quasi-terminé, la mise en place de la signalétique directionnelle va pouvoir débuter avec l'achat et la pose des mâts et flèches directionnelles sur l'ensemble du parcours.

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des dépenses relatives à la mise en œuvre du GR de Pays (balisage et signalétique) sont inscrites à l'article 2128 « Autres agencements et aménagements ».

Les dépenses relatives à la mise en place de la signalétique n'étant pas inscrites au budget primitif 2024, Monsieur le Président propose le projet de décision modificative pour le budget principal n° 2-2024.

Cette décision a pour objet des virements de crédits budgétaires au chapitre 21 en dépenses d'investissement.

<b>Section Investissement - Dépenses</b>		
<b>Articles</b>	<b>Chapitre 21</b>	<b>Montants</b>
2128	Autres agencements et aménagements	<b>+ 5 000,00 €</b>
21828	Matériel de Transport	<b>- 5 000,00 €</b>
21838	Matériel de Bureau et Matériel Informatique	
21848	Mobilier	
<b>Total du chapitre 21 après DM n°2</b>		<b>58 005,00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, adoptent, à l'unanimité la décision modificative de virements de crédits pour le budget principal n° 2-2024 telle que présentée.

Fait et délibéré à Champnétery  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Laurent PAQUET**